



Conservation de milieux naturels : des projets inspirants

Québec, le 20 novembre 2025 – La Fondation de la faune du Québec est heureuse d’annoncer que 18 nouveaux projets ont été approuvés dans le cadre du programme [Protéger les habitats fauniques – volet principal](#), pour une enveloppe totale de 1 112 320 \$. Soulignons que la réalisation de ces projets est en grande partie rendue possible grâce à Conservation de la nature Canada (CNC), par l’intermédiaire de son projet *Accélérer la conservation dans le sud du Québec* (ACSQ), pour lequel le gouvernement du Québec leur a octroyé une aide financière.

Les projets financés permettront, entre autres, de consolider la protection de milieux naturels considérés de grande valeur pour la biodiversité. Parmi ces projets, notons le projet de création d’une ceinture verte autour de la ville de Québec de l’organisme Capitale Nature. Ce projet vise à conserver, par l’entremise de dons écologiques, douze propriétés abritant des milieux naturels, d’une superficie d’environ 200 hectares en périphérie nord de la ville de Québec.

Soulignons également le projet du Comité régional pour la protection des falaises qui souhaite procéder à l’acquisition de deux terrains adjacents à la réserve naturelle du Parc-des-Falaises, lesquels s’ajouteront à un ensemble plus vaste de terrains protégés par de la conservation volontaire et par le Comité. Finalement, le projet de la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska qui négociera une entente de servitude de conservation réelle sur une portion d’un lot de 44 hectares à haute valeur écologique situé en périphérie du parc national de la Yamaska et de la rivière Yamaska Nord. Cette entente devrait permettre de protéger les espèces menacées et de maintenir la connectivité écologique entre le parc national et la tourbière de Saint-Joachim-de-Shefford.

Consultez la [liste des projets acceptés](#). Veuillez noter que pour certains projets, les montants totaux octroyés sont en réalité plus élevés que ce qui est indiqué dans le tableau. Pour plus d’informations, veuillez nous contacter.

« Le programme *Protéger les habitats – volet principal* permet d’agir à différents niveaux afin de conserver des territoires importants pour la biodiversité. En plus de soutenir des actions de protection, le programme permet aux organismes d’améliorer leurs connaissances sur les habitats fauniques et floristiques à haute valeur écologique, et d’assurer l’intendance de leurs milieux naturels afin de préserver leur intégrité écologique. La protection de milieux naturels en terres privées est vitale au maintien de la biodiversité et nous sommes fiers d’y contribuer », mentionne Christine Bélanger, gestionnaire principale, protection et acquisition, à la Fondation de la faune du Québec.

« Les projets annoncés aujourd’hui montrent à quel point la collaboration entre les organismes, les citoyens et le gouvernement du Québec peut faire une vraie différence. En soutenant ces initiatives, on protège des milieux naturels qui sont essentiels à la biodiversité et à la qualité de vie dans nos régions. C’est une façon concrète pour notre gouvernement d’appuyer ceux et celles qui prennent soin du territoire, et de renforcer notre réseau d’aires protégées en terres privées », ajoute Bernard Drainville, ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs,

ministre responsable de la Stratégie maritime et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches.

Le programme [*Protéger les habitats fauniques – volet principal*](#) vise à soutenir les initiatives de protection des habitats à haute valeur écologique (faunique et floristique) afin de permettre la création d'aires naturelles protégées en terres privées. Le programme vise l'engagement volontaire des citoyens dans la protection de notre patrimoine naturel.

– 30 –

La [Fondation de la faune du Québec](#) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

Le projet ***Accélérer la conservation dans le sud du Québec*** (ACSQ) est un accord de cofinancement établi entre le gouvernement du Québec et Conservation de la nature Canada (CNC) et dont bénéficient les organismes de conservation du Québec. Il vise la protection et la conservation de milieux naturels d'intérêt écologique par le biais, notamment, de l'acquisition de territoires privés à des fins d'aires protégées et conservées et d'établissement de corridors écologiques. L'ACSQ favorisera ainsi le développement et la bonne gestion du réseau d'aires protégées en terres privées de même que l'accès à la nature pour la population. Les sommes investies sur cinq ans dans l'ACSQ par le gouvernement du Québec doivent être jumelées par CNC et ses partenaires, à d'autres fonds ne provenant pas du gouvernement du Québec.

Conservation de la nature Canada (CNC) est la force rassembleuse au pays pour la sauvegarde de la nature. Par la conservation permanente de vastes territoires, CNC apporte des solutions à la double crise du déclin rapide de la biodiversité et des changements climatiques. Partenaire de confiance, CNC œuvre aux côtés de particuliers, de communautés, d'entreprises et de gouvernements afin de protéger et veiller sur nos aires naturelles les plus importantes. Depuis 1962, CNC a mobilisé la population canadienne pour conserver et restaurer plus de 15 millions d'hectares. Au Québec, CNC s'allie régulièrement avec Conservation de la nature Québec (CNQ), un organisme à but non lucratif distinct de CNC, pour protéger les milieux naturels québécois les plus riches. Ensemble, ces deux entités ont protégé plus de 55 000 hectares de milieux naturels dans la province. Visitez conservationdelanature.ca.

Informations :

Mylène Bergeron

Directrice des communications et de la collecte de fonds

Fondation de la faune du Québec

418 644-7926, poste 135

418 575-5728

mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca